

**L'Union sociale pour l'habitat exprime ses vives réserves
sur les nouveaux décrets relatifs au « 1% Logement »**

L'Union sociale pour l'habitat, portera à l'ordre du jour de son Comité exécutif du 25 avril prochain, l'examen des problèmes que posent les nouveaux décrets relatifs aux emplois du « 1% Logement ».

Les textes publiés étendront la possibilité pour des collecteurs, personnes morales de droit privé, de prendre le contrôle complet de sociétés d'Hlm. Ils pourront permettre l'entrée, dans le capital d'une Entreprise sociale pour l'habitat (ESH), d'un actionnaire non agréé expressément par le Conseil d'administration ou le Conseil de surveillance par le dispositif des obligations transformables en actions.

Ces textes créent en outre un déséquilibre entre les ESH, et notamment les filiales du « 1% Logement », et les autres organismes Hlm, notamment les Offices publics, lesquels risquent, en raison de leur nature juridique, d'être privés des fonds prévus au titre des dotations en capital ou des souscriptions d'obligations convertibles en actions.

Dans l'un ou l'autre cas, ces dispositions sont inacceptables, et cela d'autant plus qu'elles n'ont fait l'objet d'aucune concertation avec les représentants du secteur Hlm.

L'Union sociale pour l'habitat observe en outre que des modifications aussi importantes, tant du régime d'emploi des fonds du « 1% Logement » que du financement du logement social, n'ont fait l'objet d'aucun débat au Parlement.

Ces décrets entraînent dès à présent de graves difficultés sur le terrain, dès lors que ni les procédures, ni les quotités des financements ne sont encore définies.

Enfin, ces décrets ne répondent nullement à l'urgence de construire rapidement davantage de logements sociaux pour accompagner l'activité et l'emploi.

L'Union sociale pour l'habitat étudie par conséquent la possibilité de déposer un recours contre ces textes.

Paris, le 23 avril 2012

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 800 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération des Offices publics de l'habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accession à la propriété et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social). Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles. Ces deux dernières années plus de 100 000 logements par an destinés à la location ont été financés par les organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,2 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont aussi des acteurs importants de l'accession sociale à la propriété, produisant environ 15 000 logements par an destinés à des accédants, en secteur groupé ou en diffus. Par ailleurs, 7 000 logements ont été vendus en 2010 à leurs locataires occupants ou à d'autres personnes physiques et 68 000 étaient en cours de commercialisation. Animés par 13 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 76 000 salariés.

Pour en savoir plus : www.union-habitat.org

Contacts presse : Nelly Haudegand / Christine Dalle - Direction de la Communication - Tél. : 01 40 75 52 70